

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Février 2025

41x25

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, a mis en place un dispositif d'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite.

Le taux de financement va jusqu'à 70% du montant hors taxes selon la nature des travaux envisagés et les cofinancements mobilisés sur les projets d'études, travaux, équipements et mise aux normes des bâtiments communaux. La dépense subventionnable totale est plafonnée à 500.000 € HT par an.

Dans le cadre de la stratégie patrimoniale pour la mise aux normes d'accessibilité des Établissements Recevant du Public, des travaux d'aménagement et équipements sont à mener sur nos bâtiments communaux, pour offrir un égal accès aux services publics à tous les Pennois.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation du projet ci-dessous :

Opération	Montant HT	Subvention es-comptée (70%)	Autofinancement commune (30%)
Mise en accessibilité de 9 sites : Jas de Rhodes, Stade Vitria, Tennis Club Monaco, Eglise des Cadeneaux, cimetière Bellepeire, jeu de boules des Bouroumettes, jeu de boules la Gavotte, aire de jeux Monaco, aire de jeux Parc Jean Giono	400 000 €	280000 €	120000 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la demande de subvention relative à cette opération,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif d'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite, au taux maximum de 70%,
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL